

Auteurs du livre : difficile de vivre de sa plume

PAR BÉATRICE DE MONDENARD, JOURNALISTE

En mars dernier, le ministère de la Culture et de la Communication a publié les résultats d'une série d'études et d'enquêtes qui permettent de dresser un état des lieux précis de la situation économique et sociale des auteurs du livre.

Ce travail d'une ampleur inédite comprend cinq volets. Trois études ont été menées au niveau national : une enquête sur l'activité et les revenus auprès d'un échantillon des 195 000 auteurs précomptés de l'Agessa, une enquête similaire auprès des 5 000 auteurs affiliés du domaine du livre, et une exploitation de la base des affiliés de 1979 à 2013. Une série d'enquêtes régionales visait à approfondir la question des activités et revenus connexes des auteurs du livre (cf. Activités connexes et revenus complémentaires).

Tous ces travaux convergent vers une même réalité : il est difficile — et même de plus en plus difficile — de vivre de sa plume. La grande majorité des auteurs exercent une autre activité professionnelle, et ceux qui sont les plus investis dans leur activité de création sont aussi les plus fragiles. On assiste ainsi à la fois à une plus grande professionnalisation — avec l'affiliation à l'Agessa, l'adhésion à des sociétés d'auteurs, la

participation à des activités connexes — et à une précarisation accrue. Les questions ouvertes sur le ressenti des évolutions récentes confirment cette analyse : les rémunérations sont jugées insuffisantes au regard de l'investissement dans le travail de création, et majoritairement à la baisse. La tendance au pessimisme est particulièrement aiguë chez les affiliés.

Profil

Combien sont-ils ? Si on considère les auteurs ayant perçu des droits d'auteur du livre en 2013, ils sont environ 100 000 mais parmi eux, beaucoup ne se sentent pas auteurs et considèrent cette activité comme le prolongement de leur activité principale, bien souvent l'enseignement ou la recherche. Si on retient le critère de l'affiliation à l'Agessa, qui permet d'attester l'activité ainsi qu'un certain niveau de revenus (8 487 € en 2013), on dénombre 5 300 auteurs. Ces derniers ont un profil différent et

se distinguent nettement de l'ensemble des auteurs du livre.

La population des auteurs du livre est francilienne (44 %), masculine (67 %) et plutôt âgée (70 % ont plus de 50 ans) avec une forte proportion de retraités (32 %). Celle des affiliés est totalement paritaire et plus jeune (55 % de moins de 50 ans).

Les affiliés, plus engagés dans leur activité, sont 46 % à appartenir à une association d'auteurs (contre 11 % pour les auteurs du livre) et ont trois fois plus recours à un agent. Les affiliés sont aussi plus nombreux à participer à des manifestations littéraires ou à des signatures. Les auteurs de BD sont les plus nombreux à participer à ces manifestations. Viennent ensuite les auteurs de littérature et les auteurs jeunesse.

Activité et domaine de publication

Les auteurs de textes — romanciers, essayistes ou poètes — constituent l'immense majorité des auteurs du livre (85 %), devant les traducteurs (6 %) et les illustrateurs (4 %). Les écrivains sont aussi les plus nombreux chez les affiliés mais leur part se réduit depuis 1980 (de 75 % à 47 %) au profit des traducteurs (de 11 % à 22 %) et des illustrateurs (de 14 % à 31 %). Le domaine du savoir domine chez les précomptés (62 %) tandis que la fiction constitue l'activité principale de 70 % des affiliés (répartie de façon à peu près équivalente entre jeunesse, littérature et BD).

Combien d'auteurs vivent de leur plume ?

Revenus d'auteurs perçus en 2013	Affiliés		Tous auteurs livres	
	%	Nb estimé	%	Nb estimé
Plus de 1 SMIC (13 445 € nets)	59 %	3 150	8 %	8 100
Plus de 2 SMIC (26 890 € nets)	24 %	1 300	3 %	2 900
Plus de 3 SMIC (40 335 € nets)	10 %	560	2 %	1 620
Effectifs extrapolés		5 357		101 588

Source : MCC/DGMIC-SLL, Situation économique et sociale des auteurs du livre, 2016.

L'existence d'une autre activité

67 % des auteurs du livre exerçaient en 2013 une autre activité professionnelle contre 35 % des affiliés. Pour ces derniers, l'autre activité est majoritairement dans le domaine artistique et culturel (enseignement artistique, presse culturelle, édition). Deux précomptés sur trois exercent en revanche cette activité dans un autre domaine, notamment l'enseignement et la recherche.

Autre différence notable : les précomptés exercent très majoritairement cette autre activité professionnelle à plein temps (85 %), ce qui est le cas de moins de 20 % des affiliés.

L'existence d'une « autre activité professionnelle » n'a pas le même sens chez les précomptés, pour lesquels il s'agit majoritairement de l'activité principale, et chez les affiliés, pour lesquels c'est souvent une activité d'appoint.

Revenus 2013

Le revenu global médian des auteurs du livre est très nettement supérieur (35 600 €), à celui des affiliés (22 000 €) mais l'essentiel de leurs revenus provient de leurs autres activités (61 %) et des retraites (25 %). Il ne dépend que très marginalement de leur activité d'auteur (12 %). Un auteur sur deux a perçu en effet moins de 886 € de droits d'auteur en 2013.

Au contraire, les revenus d'auteur comptent pour 83 % des revenus des affiliés. En 2013, le revenu médian des affiliés était de 15 529 €/an. Il est logiquement plus élevé pour les catégories d'auteurs qui comptent une forte proportion d'affiliés, comme les dessinateurs de BD (9 600 €) ou les traducteurs (4 000 €), au contraire des auteurs de textes (670 €).

Évolution des revenus

Au-delà des enquêtes réalisées sur les revenus 2013, l'étude sur la base des auteurs affiliés à l'Agessa permet d'analyser l'évolution des revenus sur une période de 35 ans, de 1979 à 2013. Bonne nouvelle : les revenus d'auteur progressent au fil des années d'affiliation. La première année, un auteur sur deux déclare 9 000 euros annuels, puis le revenu médian augmente pour atteindre un maximum de 27 000 euros après vingt ans de carrière. La durée moyenne d'affiliation est toutefois de douze ans, et l'étude ne dit pas combien sont encore affiliés au bout de vingt ans de carrière. Les premiers revenus sont plus élevés pour les écrivains que pour les illustrateurs et les traducteurs mais progressent moins vite. Les revenus des femmes sont significativement inférieurs à leurs collègues masculins, et ce, quelle que soit leur activité. L'écart se creuse même au fil des années : il est de 21 % la première année et atteint à 30 % après vingt ans d'affiliation. Mauvaise nouvelle : de moins en moins d'auteurs vivent exclusivement de leurs revenus d'auteur. 54 % des auteurs ne déclarent que des revenus d'auteur contre 70 %, quinze ans plus tôt. Cette tendance concerne plus particulièrement les auteurs affiliés après 2000, comme s'il était de plus en plus difficile de ne vivre que de la création et que l'auteur était contraint à une certaine pluriactivité. Surtout, les nouvelles générations d'auteurs ont des perspectives moindres que leurs aînés. Si les revenus d'auteurs médians sont comparables les premières années, les générations affiliées après 2000 ont des revenus inférieurs de 17 % à ceux de la génération 80-84, après dix ans d'affiliation. Cet effet de génération ne concerne toutefois pas les traducteurs.

Activités connexes, revenus complémentaires

Résidences, ateliers, lectures, signatures... Ces activités connexes se sont beaucoup développées ces dernières années. Si elles concourent à la reconnaissance de leurs œuvres et à la professionnalisation des auteurs, elles requièrent aussi temps et énergie qui éloignent les auteurs de leur travail de création.

Deux études complémentaires permettent d'appréhender la question des activités connexes : *Profession ? Écrivain*, une enquête qualitative sur la reconnaissance professionnelle des écrivains, pilotée par le Motif (Observatoire du livre et de l'écrit en Île de France) et *Retours à la marge*, une enquête quantitative sur les activités et revenus connexes des auteurs du livre, coordonnée par la Fédération interrégionale du livre et de la lecture (Fill).

L'une des conclusions fortes de la première étude est que la reconnaissance symbolique prime sur les enjeux matériels : « Ce n'est qu'une fois la première acquise, et lorsqu'ils envisagent de vivre de leur plume qu'ils se préoccupent de leurs droits et des conditions matérielles d'exercice du métier ». L'étude témoigne aussi du travail à mener auprès des intermédiaires pour expliquer le cadre légal, les activités qui doivent être rémunérées en salaires ou en droits d'auteur. Les auteurs jeunesse, dont les revenus du livre sont faibles notamment parce qu'ils les partagent avec les illustrateurs, mais qui sont très actifs dans ces activités connexes, notamment à l'école ou en bibliothèques, ont été les premiers à se mobiliser pour que les rencontres soient rémunérées¹. Si cette action a eu des effets bénéfiques de socialisation et de professionnalisation, elle suscite ... / ...



Catherine Zask

aussi des effets pervers, les éditeurs en profitant pour baisser encore les droits d'auteur sur le thème : « je te paie mal mais tu te rattraperas sur les rencontres ». L'enquête interrégionale menée par la Fill permet de mesurer l'ampleur, la nature et la portée de ces activités connexes, activités qui concernent la quasi-totalité des auteurs (95 %). Si 15 % se limitent à valoriser leur œuvre, 80 % sont actifs dans au moins deux des quatre domaines identifiés par les auteurs de l'étude. À savoir : l'œuvre (dédicaces, signatures, lectures), l'auteur (débat, conférences, jurys littéraires, résidences), la transmission (ateliers, cours) et la création (articles, commandes, adaptations théâtrales ou audiovisuelles). La proportion de ces activités qui sont rémunérées est très faible : 6 % des participations à un jury littéraire, 21 % des dédicaces et signatures, 46 % des lectures et 34 % des animations de débats. Seuls les cours dans des institutions publiques sont quasiment toujours rémunérés (91 %).

57 % des auteurs déclarent des revenus connexes de moins de 500 €. Ces revenus ne sont pas pour autant dérisoires pour cette population qui dispose de revenus très modestes ; seuls 32 % déclarent un revenu supérieur au salaire moyen annuel (environ 25 000 €) tandis que 20 % ont des revenus annuels inférieurs à 5 000 €, ce qui est largement inférieur au seuil de pauvreté.

Leurs revenus tirés du livre sont à peine supérieurs aux activités connexes et 47 % perçoivent moins de 500 € par an. Il n'y a pas de correspondance nette entre revenus globaux, revenus du livre et revenus connexes. Si on retrouve bien les deux extrêmes (ensemble des revenus faibles ou ensemble de revenus aisés) la corrélation n'est pas parfaite. Et c'est dans la tranche des revenus intermédiaires (5 000 à 15 000 € par an) que l'on trouve le plus de revenus connexes. L'élite littéraire se concentre souvent sur les activités les plus prestigieuses (jurys littéraires, certains travaux de commandes, débats et conférences) tandis que la catégorie en dessous multiplie les activités tels que lectures, ateliers, animations de débats. Selon le type d'œuvres, les revenus sont assez différents. Les auteurs jeunesse et BD

ont des revenus globaux plus faibles, mais des revenus du livre et des revenus connexes globalement plus importants. Enfin, 44 % des auteurs évoquent la difficulté à se faire rémunérer pour ces activités. Cette proportion monte à 83 % pour les affiliés, « sans doute parce qu'ils expriment leurs exigences avec plus de régularité et de force ». Au premier rang des blocages : l'ignorance des droits d'auteur, de l'Agessa ou de la Maison des Artistes. L'étude met aussi en valeur la méconnaissance du cadre réglementaire et des modes de rémunération : les activités qui devraient être rémunérées en salaire ou note d'honoraires (débat et conférences, animations de table ronde, cours, travaux de presse, dédicaces) le sont parfois en droits d'auteur tandis que des activités qui devraient, au contraire, être en quasi-totalité rémunérées en droits d'auteur (lectures, résidences) ne le sont que partiellement.

Focus sur les auteurs précomptés à l'Agessa

L'enquête sur les auteurs précomptés de l'Agessa est totalement inédite et permet d'appréhender d'autres catégories d'auteurs. Pour la première fois, une étude s'intéresse à ces 195 000 auteurs, dont on ne savait rien (ou presque). L'enquête témoigne de situations très contrastées, selon l'activité d'auteur, mais surtout selon l'existence d'une autre activité. Ainsi les revenus d'auteur ne comptent que pour 9 % des revenus des artistes auteurs.

Les revenus d'auteur des précomptés en 2013 sont extrêmement disparates comme en témoigne l'écart entre le revenu médian (736 €) et le revenu moyen (3 591 €). 1,9 % a des revenus supérieurs à 30 000 €, 75 % inférieurs à 3 000 €, 25 % déclarent moins de 195 €. Ils ne sont pas corrélés aux revenus du foyer. Ainsi les auteurs du livre déclarent les revenus du foyer les plus élevés (85 % supérieurs à 30 000 €) mais des revenus d'auteur en dessous de la moyenne des précomptés.

67 % des auteurs précomptés exercent en effet une autre activité : un tiers dans le domaine artistique et culturel (comédiens, musiciens, journalistes...) et deux tiers dans un autre domaine (enseignants, chercheurs...). La moyenne des revenus

annuels perçus dans le domaine artistique (21 295 €) est nettement inférieure à ceux gagnés dans un autre domaine (38 340 €). Les 31 % qui n'exercent pas d'autre activité vivent dans des foyers plus modestes : ils sont 17,7 % à déclarer des revenus inférieurs à 15 000 € par an (contre 7,6 % pour ceux qui ont une autre activité). Ils sont surreprésentés chez les traducteurs, les illustrateurs, les vidéastes et les auteurs du multimédia. L'activité d'auteur n'est la principale source de revenus que pour 7,2 % des précomptés. À noter que la moitié perçoit des revenus inférieurs au seuil d'affiliation (8 487 €), ce qui témoigne d'une grande précarité.

Enfin, 9 % des précomptés de l'échantillon dépassent le seuil d'affiliation (7 % dans la base Agessa) et sont donc « affiliables », proportion qui atteint 24 % pour les auteurs du cinéma et de l'audiovisuel. ✚

¹ La charte des auteurs et des illustrateurs jeunesse émet ainsi chaque année ses recommandations en matière de rémunération pour une rencontre : 414 € bruts pour la journée et 250 € la demi-journée en 2016.

Définitions

Assujetti/précompté : chaque personne qui perçoit des droits d'auteur est dite assujettie, car ses revenus sont soumis à des cotisations (CSG-CRDS, et formation professionnelle). C'est ce qu'on appelle le précompte. D'où l'appellation d'assujettis ou précomptés.

Affilié : Pour être affilié, l'auteur doit effectuer une démarche personnelle auprès de l'Agessa et réunir plusieurs conditions : exercer une activité d'auteur, être résident fiscal en France et percevoir un minimum de droits d'auteur (8 649 € pour 2015).

Médiane : valeur qui partage un effectif en deux parties égales ; c'est une donnée plus pertinente que la moyenne quand les valeurs sont extrêmes.